



## Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025

---

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 8 décembre 2025

Municipal concerné : M. Aurel Matthey



<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Dispositions légales .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Postes du budget concernés.....</b>	<b>4</b>
3200 Forêts .....	4
3580 Congélateurs, fontaines et divers .....	5
3590 Bâtiments locatifs.....	5
4300 Routes .....	6
4310 Eclairage public .....	6
4500 Ordures ménagères et déchets divers .....	7
4600 Réseaux d'égouts et d'épuration .....	7
4610 STEP .....	8
4700 Cours d'eau .....	9
<b>4. Récapitulation .....</b>	<b>9</b>
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>12</b>



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Conformément aux dispositions légales en la matière, dont la teneur est rappelée ci-dessous, la Municipalité sollicite l'octroi de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025 pour des dépenses imprévues ou sous-évaluées lors de l'élaboration du budget en question.

Par souci de transparence et afin de respecter les normes légales, ces charges supplémentaires vous sont soumises en cours d'année.

Il est précisé que ce préavis est le premier préavis complémentaire au budget 2025 proposé au Conseil communal.

## 2. Dispositions légales

Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979

### **Art. 10 Dépassement de crédit**

<sup>1</sup>La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés.

<sup>2</sup>Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil général ou communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

### **Art. 11**

<sup>1</sup>La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature.

<sup>2</sup>Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal.

Règlement du Conseil communal

### **Art. 81**

Le Conseil autorise les dépenses courantes de la commune par l'adoption du budget de fonctionnement que la Municipalité lui soumet.

Il autorise en outre la Municipalité à engager des dépenses.

Afin de répondre aux dispositions de l'article 11 RCCCom et 81 du Règlement du Conseil communal, ce dernier a, dans sa séance du 13 septembre 2021, accordé à la Municipalité une compétence financière de Fr. 50'000.00 par cas, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pouvant se présenter en cours d'année, étant entendu que la Municipalité doit renseigner le Conseil.

De plus, la Municipalité est dispensée de solliciter des crédits complémentaires pour les diverses contributions de la commune aux charges résultant de dispositions légales (dépenses liées comme facture sociale, associations intercommunales, etc...).



### 3. Postes du budget concernés

#### 3200 Forêts

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)
3200.3146.01	Exploitation des bois	Charges	281'000.00	35'000.00	316'000.00
3200.3146.02	Création et entretien de la jeune forêt	Charges	119'000.00	10'000.00	129'000.00
3200.4355.01	Vente de bois et autres petits produits	Revenus	220'000.00	70'000.00	290'000.00

Le budget du compte 3200.3146.01 comprend l'exploitation de divers bois (coupe de bois frais et de châblis). Le volume de bois bostryché a été plus important qu'estimé et a demandé du travail supplémentaire valorisé à quelques CHF 35'000.00.

Le budget du compte 3200.3146.02 comprend les travaux liés à la jeune forêt, soit des fauchages réguliers, des plantations de diverses essences et l'entretien des ces dernières. Le fait que le volume de bois bostryché ait été supérieur aux estimations a créé de nouvelles zones propices au développement de la jeune forêt. Ainsi, le nombre de nouvelles plantations a été plus important, d'où cette demande de complément de CHF 10'000.00.

L'exploitation complémentaire de bois bostryché, ainsi qu'une amélioration du prix de vente du bois, ont généré des revenus supplémentaires pour environ CHF 70'000.00 dans le compte 3200.4355.01.



3580 Congélateurs, fontaines et divers

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)
3580.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	26'600.00	16'000.00	42'600.00

Dans cette rubrique de bâtiments se trouve l'abri PC de Cottens, qui est occupé entre autres par une UAPE. La chaudière de ces lieux a montré de nombreux signes de « fatigue » et lors du dernier contrôle périodique, le chauffagiste n'a pas pu effectuer l'entier de son entretien. Il est nécessaire de changer cette chaudière pour un coût de CHF 16'000.00 sur le compte n° 3580.3140.00

3590 Bâtiments locatifs

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)
3590.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	40'000.00	25'000.00	65'000.00

L'ancienne boulangerie de Pampigny n'est plus occupée depuis avril dernier. Un locataire a été trouvé et pour qu'il puisse rentrer le plus rapidement possible, des travaux de rafraîchissement et de mise en conformité ont débuté et se termineront en 2026. Pour financer ces travaux, un crédit complémentaire de CHF 25'000.00 est nécessaire (compte n° 3590.3140.00). Le solde est imputé au budget 2026.



**4300 Routes**

<b>N° de compte</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Type</b>	<b>Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024</b> (en Fr.)	<b>Complément au budget demandé</b> (en Fr.)	<b>Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025</b> (en Fr.)
4300.3150.00	Entretien du mobilier, matériel, machines et véhicules	Charges	67'000.00	40'000.00	107'000.00

Le compte n° 4300.3150.00 comprend les charges liées à l'entretien de tous les véhicules de la commune de Hautemorges. Cet entretien a été plus important que prévu, notamment en raison d'une panne importante, suite à un défaut de roulement de la boîte à vitesse, survenue sur notre véhicule-outil Reform Muli T10X (acheté neuf en 2019 pour CHF 225'000.00). Le coût de cette panne se monte au final à CHF 33'000.00, après la prise en charge de près de 50% du coût total par le constructeur.

**4310 Eclairage public**

<b>N° de compte</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Type</b>	<b>Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024</b> (en Fr.)	<b>Complément au budget demandé</b> (en Fr.)	<b>Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025</b> (en Fr.)
4310.3143.01	Entretien de l'éclairage public	Charges	11'000.00	10'000.00	21'000.00
4310.4361.00	Remboursements de tiers, assurances	Revenus	0.00	10'000.00	10'000.00

Le compte n° 4310.3143.01 comprend les frais d'entretien divers du réseau d'éclairage public. Malheureusement de nombreux sinistres ont eu lieu durant 2025 occasionnant des frais de réparation non prévus au budget pour un montant d'environ CHF 10'000.00.

Cependant, ces sinistres sont pris en charge par notre assurance, d'où un complément du même montant pour le compte n° 4310.4361.00.



4500      Ordures ménagères et déchets divers

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)
4500.3188.00	Transports de déchets	Charges	180'000.00	25'000.00	205'000.00

Le contrat en vigueur à fin 2024, que nous avions avec notre transporteur, ne prévoyait pas la collecte de déchets en éco-point et en point de collecte. Nous avons mené des discussions avec lui afin d'adapter le contrat à la nouvelle situation, elles n'ont pas abouti. Ceci nous a contraints à lancer un appel d'offre basé sur les changements apportés dans la collecte des déchets. Le contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2025.

Le dépassement correspond pour une très grande partie, aux surcoûts des transports des 4 premiers mois de l'année 2025 lorsque nous avons fonctionné avec l'ancien contrat.

4600      Réseaux d'égouts et d'épuration

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)
4600.3144.50	Entretien des canalisations et des STEP	Charges	120'000.00	- 25'000.00	95'000.00
4600.4811.00	Prélèvement sur le fonds de réserve épuration des eaux	Revenus	1'900.00	-1'900.00	0.00
4600.3811.00	Attribution au fonds de réserve épuration des eaux	Charges	0.00	23'100.00	23'100.00
3100.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	2'000.00	25'000.00	27'000.00

Le budget 2025 du compte n° 4600.3144.50 Entretien des canalisations et des STEP comprend l'entretien général des canalisations (curage et réfection), ainsi que le curage de bassins de rétention.



Après discussion, il s'avère que le curage des bassins de rétention concerne le dicastère 3100 Terrains et non le dicastère 4600 Réseau d'égouts et d'épuration. Ainsi, il est demandé d'effectuer une bascule de CHF 25'000.00 entre les comptes 4600.3144.50 et 3100.3140.00.

Ce mouvement demande un rééquilibrage du dicastère 4600 Réseau d'égouts et d'épuration via le fonds de réserve Epuration des eaux. Ainsi, il convient de neutraliser le compte n° 4600.4811.00 de CHF 1'900.00 et d'attribuer le solde de ces CHF 25'000.00, soit CHF 23'100.00, au fonds de réserve via le compte 4600.3811.00.

**4610      STEP**

<b>N° de compte</b>	<b>Descriptif</b>	<b>Type</b>	<b>Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)</b>	<b>Complément au budget demandé (en Fr.)</b>	<b>Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)</b>
4610.3526.03	Elimination déchets dégrillage et boues d'épuration	Charges	80'000.00	15'000.00	95'000.00
4610.4811.00	Prélèvement sur le fonds de réserve épuration des eaux	Revenus	204'700.00	15'000.00	219'700.00

Le budget 2025 du compte n° « 4610.3526.03 - Elimination déchets dégrillage et boues d'épuration » comprend les frais liés aux vidanges des boues des divers bassins de nos STEP, y compris les bassins de phragmicompostage. Le volume de curage de ces bassins est plus important que prévu et nécessite un complément estimé à CHF 15'000.00.

Le dicastère 4610 STEP est autofinancé par les taxes y relatives et doit être équilibré via le fonds de réserve Epuration des eaux. A cet effet, un complément de CHF 15'000.00 sur le compte n° « 4610.4811.00 - Prélèvement sur le fonds de réserve épuration des eaux » est demandé.



#### 4700 Cours d'eau

N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 amendé et validé par le Conseil le 16.12.2024 (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Nouveaux soldes des comptes au Budget 2025 (en Fr.)
4700.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Charges	90'000.00	15'000.00	105'000.00
4700.4510.00	Participation et subventions du Canton	Revenus	54'000.00	9'000.00	63'000.00

Le budget 2025 fait mention d'une étude pour la planification des entretiens des cours d'eau et l'analyse des risques. Cette étude déployée durant 2025 a déjà permis de mettre en évidence des points spécifiques demandant une attention particulière et une étude plus approfondie. Un montant avait été anticipé dans le budget 2025 pour cette partie. Toutefois, ce montant n'est pas assez élevé, d'où cette demande de complément, pour un montant de CHF 15'000.00.

Cependant, ces études sont subventionnées à hauteur de 60%. Cela signifie que la subvention attendue pour le complément de budget décrit ci-dessus se monte à quelques CHF 9'000.00, sur le compte n° « 4700.4510.00 – Participation et subventions du Canton ».

#### 4. Récapitulation

Le tableau ci-après récapitule l'entier des mouvements générés par les diverses demandes de complément de budget.



Dicastère	N° de compte	Descriptif	Type	Budget 2025 Amendé et validé par le Conseil le <b>16.12.2024</b> (en Fr.)	Complément au budget demandé (en Fr.)	Budget 2025 Nouveaux soldes des comptes au (en Fr.)	<i>Explications / Justifications</i>
Forêts	3200.3146.01	Exploitation des bois	Charges	281'000.00	35'000.00	316'000.00	Augmentation volume bois bostryché
Forêts	3200.3146.02	Création et entretien de la jeune forêt	Charges	119'000.00	10'000.00	129'000.00	Plantations complémentaires suite augmentation volume bois bostryché
Forêts	3200.4355.01	Vente de bois et autres petits produits	Revenus	220'000.00	70'000.00	290'000.00	Prix du bois bostryché meilleur que prévu et volume de vente plus important
Bâtiments divers	3580.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	26'600.00	16'000.00	42'600.00	Abri PC Cottens - Changement chaudière
Bâtiments locatifs	3590.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	40'000.00	25'000.00	65'000.00	Ancienne Boulangerie Pampigny - 1ère phase rénovation pour location
Route	4300.3150.00	Entretien du mobilier, matériel, machines et véhicules	Charges	67'000.00	40'000.00	107'000.00	Réparation du Reform suite panne boîte à vitesse
Eclairage public	4310.3143.01	Entretien de l'éclairage public	Charges	11'000.00	10'000.00	21'000.00	Charges plus importantes car nombreux sinistres pris en charge par les assurances
Eclairage public	4310.4361.00	Remboursements de tiers, assurances	Revenus	0.00	10'000.00	10'000.00	Prise en charge par notre assurance de divers sinistres sur notre éclairage public
Déchets	4500.3188.00	Transports de déchets	Charges	180'000.00	25'000.00	205'000.00	Augmentation des prix et du volume de déchets, un appel d'offre est prévu pour 2026



Réseau égouts et épuration	4600.3144.50	Entretien des canalisations et des STEP	Charges	120'000.00	-25'000.00	95'000.00	Bascule des coûts de curage des bassins de rétention vers le 3100 Terrains
Réseau égouts et épuration	4600.4811.00	Prélèvement sur le fonds de réserve épuration des eaux	Revenus	1'900.00	-1'900.00	0.00	Ajustement du prélèvement du fonds de réserve pour l'équilibre du dicastère
Réseau égouts et épuration	4600.3811.00	Attribution au fonds de réserve épuration des eaux	Charges	0.00	23'100.00	23'100.00	Ajustement de l'attribution au fonds de réserve pour l'équilibre du dicastère
Terrains	3100.3140.00	Entretien des immeubles, routes et territoire	Charges	2'000.00	25'000.00	27'000.00	Bascule des coûts de curage des bassins de rétention depuis le 4600 Réseau d'égouts
STEP	4610.3526.03	Elimination déchets dégrillage et boues d'épuration	Charges	80'000.00	15'000.00	95'000.00	Sous-estimation du volume des boues à éliminer dans le curage des STEP
STEP	4610.4811.00	Prélèvement sur le fonds de réserve épuration des eaux	Revenus	204'700.00	15'000.00	219'700.00	Ajustement du prélèvement du fonds de réserve pour l'équilibre du dicastère
Cours d'eau	4700.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Charges	90'000.00	15'000.00	105'000.00	Etapes complémentaires sur étude des cours d'eau suite découverte besoins complémentaires
Cours d'eau	4700.4510.00	Participation et subventions du Canton	Revenus	54'000.00	9'000.00	63'000.00	Part de la subvention liée au complément d'études

Augmentation des Revenus	102'100.00
Augmentation des Charges	214'100.00
Variation (augm. charges)	112'000.00



## 5. Conclusion

L'impact global sur le budget 2025 de ces crédits complémentaires entraînera un accroissement des charges de Fr. 214'100.00 ainsi que des revenus de Fr. 102'100.00, équivalant à une augmentation de l'excédent de charges de Fr. 112'000.00.

La marge d'autofinancement (MA), bien que déjà négative, se voit encore être péjorée de CHF 102'000.00 passant de CHF 364'500.00 à CHF 466'500.00.

En conséquence, la situation du budget s'établit comme suit :

- Excédent de charges prévu au budget 2025 adopté le 16 décembre 2024	Fr. 527'900.00
- Préavis N° 20/2025 présenté le 8 décembre 2025	Fr. <u>112'000.00</u>
- <b>Excédent de charges budgétées</b>	<b>Fr. <u>639'900.00</u></b>

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis N° 20/2025
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
décide
- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2025 de Fr. 214'100.00 compensés par un accroissement des revenus budgétisés de Fr. 102'100.00, selon le tableau figurant au point « 4. Récapitulation », représentant une hausse globale de l'excédent de charges de Fr. 112'000.00 et portant ainsi le déficit du budget 2025 à Fr. 639'900.00.

Adopté par la Municipalité en séance du 10 novembre 2025.

POUR LA MUNICIPALITÉ

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliéron



M.-C. Gilliéron

J. Urben